



Dernière session du repyramidage des enseignant·es-chercheur·es

Le ministère a enfin publié la répartition entre établissements des 74 promotions internes dans le corps des professeur·es des universités aussi appelées repyramidage (voir l'arrêté ici).

Cette session est la dernière, le dispositif de repyramidage n'a été prévu que pour une période définie.

Elle correspond aux postes de repyramidage qui n'ont pas été pourvus entre 2020 et 2025. Les 35 établissements concernés par cette dernière session – sur la centaine d'établissements d'enseignement supérieur– sont donc ceux qui n'ont pas pourvu des postes attribués lors des sessions précédentes et doivent maintenant répartir les possibilités entre les différentes sections.

Alors que le SNESUP-FSU alerte le ministère depuis plusieurs années sur la fin du repyramidage et la nécessité de travailler sur un dispositif pour prendre la suite à partir de 2027, aucun travail n'a été engagé avec les organisations syndicales.

Le SNESUP-FSU continue de défendre une procédure de repyramidage nationale passant par le CNU, en lieu et place de la procédure actuelle : en effet, celle-ci, non seulement est complexe, mais offre aussi une grande latitude au clientélisme et à la ou au chef·fe d'établissement pour choisir le ou la candidat·e promu·e.

Dans le cas d'un repyramidage national, **les promotions pourraient être réparties selon les disciplines en fonction de leur écart par rapport à la cible de 40 % de professeur·es** au niveau national et non pas ouvertes au cas par cas au sein de chaque établissement.

Ce système national aurait un double avantage : **permettre à toutes et tou·tes les MCF de candidater indépendamment de leur établissement d'affectation**, notamment pour les MCF relevant des sections à faibles effectifs et favoriser les sections déficitaires en PU.

Paris, le 30 avril 2026